



Refus de l'employeur de donner l'attestation assedic

Par **NinouCooper**, le **14/10/2011** à **20:31**

Bonjour,

J'étais en contrat de professionnalisation pour un CAP dans une entreprise pleine de problèmes, harcèlement moral, plusieurs passages devant les prud'hommes, j'ai moi-même subi des réflexions et des situations complètement anormales au point d'être en arrêt maladie 3 semaines pour état dépressif en mars.

Sachant que mon contrat m'autorisait à quitter l'entreprise en ayant la réponse de mes examens du CAP j'avait l'intention de partir le 5 juillet, mon contrat se terminant le 31 aout. Mais d'autres faits qui se sont produits visant à me mettre personnellement mal à l'aise m'ont pousser à bout et je ne suis pas retourner au travail dès la fin de mes examens au 31 mai. Mon centre de formation étant au courant des problèmes que je rencontrait ne m'a pas signaler que j'étais dans l'erreur.

Aujourd'hui je demande à mon ancien employeur les papiers qui me reviennent (attestation assedic, solde de tout compte, dernière fiche de paie) et il refuse de me les fournir en me menaçant de me mettre aux prud'hommes pour rupture de contrat.

Or depuis le 31 mai aucune fois je n'ai été contactée par l'entreprise afin de rompre le contrat ou afin de trouver une solution et je n'ai rien signer.

Il me semble que fournir l'attestation assedic est obligatoire, prud'hommes ou pas, aussi j'envisage de contacter l'inspection du travail afin de connaître mes droits et si éventuellement moi je pourrais les mettre aux prud'hommes au vu de tous les soucis qu'ils m'ont causer, du fait que je n'ai jamais passer de visite médicale, et bien d'autres choses qui ne sont pas

normales.

Qu'en pensez-vous? Suis-je dans mon droit?

Merci d'avance de vos réponses.

Par **alterego**, le **14/10/2011 à 20:43**

Bonjour

Rupture ou non de contrat, il vous doit vous remettre l'attestation ASSEDIC, votre dernier bulletin de salaires et vous faire signer le solde de tout compte.

Qu'il aille aux Prud'hommes si ça l'enchant.

Cordialement